Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602244-20251216-2025_12_02-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2025
Délibération n°2025 – 12 – 02

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	08
Présents :	05
Votants :	05

Vote	
Pour :	*5*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt cinq
Le neuf décembre à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.
Date de convocation : 28/11/2025
Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles, LE GOFF Tony
Absents : Thomas GUILLEMOT, BRULE Corinne, ASFEZ Peggy

M Tony LE GOFF a été élu secrétaire de séance.

OBJET **: Autorisation au maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote des budgets 2025**

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales lequel dispose que le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
Vu la nomenclature M57, laquelle autorise cette possibilité pour le budget principal,
Vu la nomenclature M49, laquelle autorise cette possibilité pour le budget assainissement,

Vu les montants inscrits aux budgets 2025

Vu les décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote des budgets 2026 comme suit

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602244-20251216-2025_12_02-DE

- *Budget principal : hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », dépenses imprévues et opérations d'ordre*

ARTICLE	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2024 (avec D.M)	AUTORISATION POUR 2025 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
2158	Installations de voirie	7 599,40€	**1 899 €**
2313	Constructions	271 059,17€	**67 764 €**
2041512	Bâtiments et installations	95,00€	**23,75€**
276341	Communes membre du GFP	18 000€	**4 500€**

- *Budget assainissement : Montant des dépenses d'investissement y compris les décisions modificatives, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », dépenses imprévues, opérations d'ordre)*

ARTICLE	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET 2024 (avec D.M)	AUTORISATION POUR 2024 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
203	Frais d'études	16 525,26€	**4 131€**
2156	Matériel spécifique d'exploitation	29 344,51 €	**7 336 €**

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 09 décembre 2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

